

## Questions fréquentes

Dans le formulaire d'inscription, un champ était prévu afin de poser des questions aux aides pédagogiques individuelles. Nous avons réuni les plus fréquemment soulevées et nous y répondons dans ce document. Si vous ne trouvez pas de réponse à vos interrogations ci-bas, n'hésitez pas à profiter de la période d'échanges avec l'équipe des API prévue en début d'après-midi.

### **Pour l'admission en Sciences de la nature, est-ce que l'élève doit avoir obtenu un résultat minimum dans les cours de mathématiques SN/TS 5<sup>e</sup>, chimie et physique?**

Il n'y a pas de seuil minimum requis mis à part celui d'être en voie de réussir les préalables (donc avoir au moins 60 %).

### **Quelles sont les particularités des analyses et des admissions pour la Formation générale des adultes ?**

Les élèves doivent être en voie de réussite dans toutes les matières nécessaires à l'obtention du DES. Ils doivent avoir réussi au moins un module de ces matières au moment de la demande d'admission afin d'être considérés en voie de réussite.

### **Comment traitez-vous les dossiers d'élèves qui poursuivent leurs études sous contrat lorsqu'il manque six unités ou moins pour le diplôme d'études secondaires ?**

Le Collège n'admet pas de personnes étudiantes ayant des unités manquantes au moment du dépôt de la demande d'admission. Toutefois, il arrive que des élèves qui étaient admissibles lors des tours du SRAM aient finalement des unités manquantes au moment de la première session collégiale. Dans ces cas, on leur permet d'entamer leur première session s'ils ont six unités manquantes ou moins. Ils doivent signer un contrat sur le portail pédagogique colnet et nous fournir une preuve d'inscription aux cours correspondant aux unités manquantes. Ils bénéficient d'une session pour obtenir leur DES. Si les unités sont toujours manquantes au moment de commencer la deuxième session collégiale, ils seront exclus. Ils pourront déposer une nouvelle demande au SRAM lorsque leur DES sera obtenu.

### **Est-ce que les admissions tardives sont possibles au Collège Lionel-Groulx ?**

Malgré que les admissions tardives aient été devancées cette année (du 15 au 26 juillet), oui, elles sont toujours possibles. Cependant, seulement quelques programmes étaient encore offerts, soient Techniques d'éducation à l'enfance, Technologie du génie industriel et Arts, lettres et communication option Médias. L'admission tardive est possible selon les places disponibles dans les programmes.

### **Quelle est la façon la plus rapide et efficace de communiquer avec une aide pédagogique individuelle ?**

Le courriel demeure le meilleur moyen de joindre une API. Vous trouverez la liste et les coordonnées dans la pochette remise à l'accueil.

### **Quelles sont les pratiques d'admission pour les élèves en provenance d'une école anglophone, ainsi que pour les élèves provenant de l'immigration ?**

Le Collège exige la réussite d'un test d'évaluation des connaissances en français pour les personnes ne détenant pas un DES provenant du secteur francophone, décerné par le ministère de l'Éducation du Québec. À cet effet, le test d'évaluation des connaissances en français retenu par le Collège est le test Bright. Un résultat minimal de 3,7 à l'écrit et à l'oral est exigé pour l'admission. Pour plus de renseignements au sujet du test Bright, veuillez consulter [brightlanguage.com/fr/test-bright/](http://brightlanguage.com/fr/test-bright/).

**Est-ce que l'élève qui choisit un profil de Sciences humaines sans mathématiques pourrait réaliser les cours de mathématiques TS 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> dans ce programme (en vue de transférer en Sciences humaines avec mathématiques supplémentaires)?**

Si des places sont disponibles dans les cours de mise à niveau, oui. Il faut cependant savoir que la priorité de ces cours est offerte au cheminement Tremplin DEC.

**La chimie de 5<sup>e</sup> secondaire peut-elle toujours se faire en première session du programme de Soins infirmiers ?**

Le cours de chimie de mise à niveau pour Soins infirmiers est offert aux personnes étudiantes n'ayant pas réussi le préalable au secondaire. Il doit être suivi à la première session du programme.

**Est-ce que l'élève ayant eu plusieurs échecs au collégial peut augmenter ses chances d'admission grâce à des succès vécus à la formation professionnelle?**

Les succès ou échecs de la formation professionnelle n'ont pas d'impact sur l'admission au collégial. L'élève qui vise un programme collégial contingenté pourra augmenter sa cote R en intégrant un programme non contingenté. Il pourra par la suite tenter un changement de programme dans le programme convoité.